



SYNDICATS TERRITORIAUX

Nantes Métropole · Mairie de Nantes · UFICT
CCAS · Opéra Angers Nantes · École des Beaux-Arts

Compte rendu F4SCT du 27/05/2025

Pool de remplacement ATSEM

La direction de l'éducation va lancer une expérimentation dès la rentrée.

Ce projet vise à affecter environ 40 ATSEM temporaires directement dans des écoles maternelles prioritaires* au sein des territoires éducatifs. Ces agent·e·s seront en poste dès 7h45 pour renforcer l'accueil des enfants et pallier les absences de dernière minute. Les redéploiements vers d'autres écoles seront effectués après 9h15. Ce pool ne couvrira que les absences imprévues de courte durée (moins de trois jours), tandis que les absences prolongées seront gérées par un autre pool centralisé. L'objectif pour la collectivité est d'améliorer l'efficacité, la réactivité et les conditions de travail des ATSEM temporaires.

La CGT va rester vigilante quant aux bonnes conditions de travail des ATSEM temporaires tant promises par la collectivité et rappelle qu'elle revendique la création et l'étoffement d'équipes volantes d'agents titulaires.

*écoles de 4 classes et moins et écoles à 5 ou 6 classes en fonction de la moyenne d'enfants par classe.

Semaine type des ATSEM

La direction de l'éducation et le réseau ambassadrice ATSEM ont travaillé en collaboration sur les missions des ATSEM. Ce travail très détaillé y décrit tous les travaux réalisés de l'heure d'embauche jusqu'à la débauche incluant les 12H volantes (temps de concertation avec le N+1, fête d'école, conseil d'école, réunion classe...), les 18h de connexion hors temps de travail, les JIM, les JPE.

Il y est précisé que sur les temps collectifs les agent·e·s ne doivent plus effectuer d'entretien ou de préparation éducative mais faire des concertations entre équipe.

La CGT perçoit ce document comme outil de travail contrairement à la journée type AER qui ressemble plus à une directive de travail.

Profitant de la rédaction de la semaine type des ATSEM, la collectivité annonce que l'ensemble des agent·e·s commenceront à 7H45.

À la suite de demandes d'agent·e·s, une pétition a été rédigée, distribuée et remise à la collectivité lors de cette F4SCT.

La direction de l'Éducation nous a indiqué que la situation des agent·e·s qui disposent de ce quart d'heure de « souplesse » sera étudiée au cas par cas afin de trouver des solutions temporaires mais ne perdurera pas.

Tout cela sera mis en place pour la rentrée.



Déploiement de l'inox

Avec l'aide d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, un diagnostic a été réalisé avec les agent·e·s de la cuisine centrale et des restaurants scolaires afin d'identifier les besoins et les impacts. Concernant le SMR, une location de « banderoleuse » va permettre aux agent·e·s de se préparer aux futurs process de production. Du côté des restaurants scolaires, un réseau ambassadeur·rice·s dédié au projet inox a été validé par la direction et pourrait déjà réunir des ATR et RS lors des grands ménage de juillet.

La CGT approuve la création de ce réseau qui a été proposé par les agent·e·s et pour les agent·e·s.

Travaux cuisine centrale

La nouvelle cuisine centrale comprendra la création de:

- Deux Unités Centrales de Production (UCP), une située à la Prairie de Mauves pour 12000 repas et une en dessous du pont de Cheviré pour 8000 repas
- Une Base Logistique de Traitement Primaire (BLTP).



La BLTP inclura une légumerie, une pâtisserie et une laverie pour les inox ayant pour objectif un retour au « fait maison ». L'UCP Prairie de Mauves sera équipée de la zone de production, d'expédition, de bureaux administratifs ainsi qu'un Établissement Recevant du Public. L'ERP sera constitué d'une cuisine pédagogique pour les enfants, d'un espace de formation, d'un restaurant témoin et d'un espace de conférence modulable.

Calendrier : études en 2024-2025, travaux prévus entre 2028 et 2030 (...2031 ?)

La CGT ne peut que se réjouir qu'un tel projet puisse aboutir à une cuisine moins industrielle mais se voit déçue que le projet de maraîchage en régie ne soit pas retenu par la collectivité.

Bilan des attendus ménage

Un point a été refait concernant la fiche de poste des concierges. En effet, plusieurs syndicats ont fait remonter des disparités quant à la mise en œuvre de leur nouvelle fiche de poste. La direction de l'Éducation indique clairement que les concierges n'ont plus de parts de ménage mais bien des tâches de ménage (assurer la propreté constante des sanitaires, escalier, halls...) et que cela doit être totalement effectif ce jour.

À la demande de la CGT, les AER / ATR qui devront entretenir des sanitaires extérieurs, des EPI appropriés seront attribués au cas par cas.

La CGT tient à préciser que la fiche de poste des concierges n'a pas été retravaillée ni rédigée par les organisations syndicales mais par la direction de l'Éducation.

Au sujet du ménage en « mode allégé », un bilan / tableau de bord sera réalisé et adapté pour chaque école. Un grand nombre d'agent·e·s nous ont interpellés face à ce flou. La seule réponse que nous avons de la part de la collectivité était de se référer aux fiches méthodes d'entretien, réponse qui ne nous satisfaisait pas.

La CGT a souvent interpellé la direction concernant des situations ubuesques quand des agent·e·s avaient comme demande l'entretien complet de l'école alors que du personnel manquait. La CGT espère que ce tableau de bord permettra d'apaiser les tensions et de clarifier les choses.

Registre de santé et sécurité au travail

Un nouveau format du registre fait son apparition sur l'ensemble des sites de nos collectivités. Celui-ci étant sous forme de feuilles volantes identifiées, il est demandé de les placer dans un classeur. La démarche reste la même. Chaque agent·e peut y inscrire les problématiques liées au chauffage, au manque d'EPI, à un fauteuil d'agent·e cassé...et prévient son·sa N+1 afin que la procédure puisse se faire. Il est à noter que les anciens registres sont encore recevables.

La CGT vous conseille vivement de prendre une photo de ce que vous noterez !

Tous les ans, une synthèse doit être faite aux organisations syndicales afin de présenter les actions réalisées suite aux différents signalements.

La CGT a demandé à la direction de l'Éducation que cette obligation de synthèse soit respectée, cela n'étant pas le cas depuis quelques temps.



Bilan des agressions

Il a été constaté une forte augmentation des agressions en 2024 qui sont passées de 31 en 2023 à 60 agent·e·s. Cette hausse peut s'expliquer aussi bien par le nombre d'agressions que par le nombre de fiches remplies.

Il est important de remplir cette fiche, disponible sur Naonantes, qu'il s'agisse d'une agression verbale ou physique, par un enfant, un·e collègue ou un parent et d'en faire part à son·sa N+1.

Lors de la présentation, la CGT a demandé à la collectivité ce qu'elle comptait faire face à l'augmentation des agressions, la direction de l'éducation n'a pas su nous répondre.

Risques Psycho-Sociaux



Entre janvier et mars 2025, un plan d'actions RPS a été élaboré via quatre groupes de travail et huit sessions. Ce plan couvre cinq volets : cuisine centrale, agent·e·s des écoles, services supports, encadrant·e·s, et problématiques transversales à la direction de l'Éducation. Les priorités identifiées incluent l'organisation du travail, les rapports sociaux, la charge mentale, les exigences émotionnelles et le développement des compétences. Un accompagnement spécifique pour l'encadrement est assuré par une psychologue du travail, avec un séminaire prévu en juin. Le plan sera prochainement présenté pour validation au comité de direction, puis aux instances de la Qualité de Vie et Santé au Travail, aux élu·e·s et aux organisations syndicales.

La CGT restera vigilante sur la mise en place des plans d'action pour voir les RPS réduire efficacement.



Prochain F4SCT : 26 novembre 2024

Vos mandaté·e·s F3SCT/F4SCT : Muriel Djebri Jean-Paul Rouault
Marion Dehorne Valérie Létrange